



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chasse

Question écrite n° 17306

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'avenir de l'activité cynégétique. Beaucoup de chasseurs demandent l'abolition pure et simple du jour de non-chasse, au profit d'une limitation des jours de chasse exclusivement fondée sur la protection du gibier, et étudiée comme par le passé au plan départemental. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour assurer un équilibre entre la pratique de la chasse et la nécessaire protection des espèces.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au jour de non-chasse. Depuis la loi sur la chasse n° 2000-698 du 26 juillet 2000 interdisant la pratique de la chasse à tir du mercredi 6 heures au jeudi 6 heures, de multiples interventions ont été faites sur ce sujet, soit pour demander que ce jour de non-chasse, soit un autre jour que le mercredi, soit pour le supprimer. Plusieurs exceptions ont réduit la portée de cette disposition : la chasse en enclos, la chasse des colombidés et la chasse de nuit au gibier d'eau, permises le mercredi. Le projet de loi relatif à la chasse, en cours d'examen au Parlement, modifie plusieurs dispositions de cette loi, et notamment celle relative au jour de non-chasse, en laissant aux préfets la faculté de définir les jours sans chasse au regard des pratiques et des circonstances locales, pour des motifs de protection du gibier ou de conciliation des différents usages de la nature.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17306

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2003, page 3276

Réponse publiée le : 16 juin 2003, page 4772